



Fiche Technique SILVACTION

Toute notre documentation technique est disponible et téléchargeable depuis notre site internet www.silvadec.com

Nom commercial : SILVACTION

Référence produit: SINET 1801

Description : Liquide prêt à l'emploi

Usage : Antimousse sans rinçage
Sans chlore
Produit non corrosif
Non agressif pour la faune et la flore non aquatique dans les conditions normales d'utilisation.
Traitement curatif et préventif tous supports
Nettoie les dépôts verts et les lichens

Consommation: 1 Litre pour 5 m²

Composition : Contient moins de 5% de tensio-actif cationique.
Contient 2,40% (24g/kg) de chlorure d'alkyldiméthylbenzyl ammonium (CAS 68424-85-1)
Produit biocide pour la protection des ouvrages de maçonnerie (PT10).
Produit biodégradable à 98%

MODE D'EMPLOI :

En présence de plaques de mousses ou de lichens importants, effectuer un brossage au préalable avec un balai brosse - *consulter la fiche entretien des produits Silvadec sur www.silvadec.com*
Appliquer le produit pur par pulvérisation.
Application toute l'année sauf par température inférieure à +5°C, ou par très forte chaleur.
Attendre 24h à 48h après application du produit avant de marcher sur le platelage, afin de permettre au produit de bien pénétrer sur le support à nettoyer.
Ne jamais rincer après application.
Délai : au moins 12 heures sans pluie.

PRECAUTIONS :

Utiliser les biocides avec précaution

ATTENTION

Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Tenir hors de portée des enfants.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU, laver abondamment à l'eau.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
Eviter le rejet dans l'environnement.

Consulter la fiche de données de sécurité du produit sur www.silvadec.com

Les renseignements contenus dans cette fiche technique sont basés sur l'état de nos connaissances, ils sont donnés de bonne foi et à titre indicatif, ils ne sauraient être interprétés comme une garantie et n'engagent pas contractuellement la société.

